



# Déclaration de l'Alliance du Trèfle Comité technique ministériel du 8 février 2018

8 février 2018

Madame la Secrétaire générale,

Les annonces faites par le gouvernement à la suite du premier Comité interministériel de la Transformation Publique le 1<sup>er</sup> février suscitent un certain nombre de questions et d'inquiétudes, d'autant qu'elles interviennent alors que la consultation dans le cadre du chantier Action Publique 2022 est officiellement toujours en cours ce qui interroge sur la méthode pseudo-participative annoncée.

L'Alliance du Trèfle, si elle entend la nécessité de recourir à davantage de souplesse dans les recrutements, veillera à ce qu'un éventuel élargissement du recours au contrat reste strictement encadré. En effet, de nombreuses missions de service public relèvent impérativement du rôle de l'État et ne sauraient être déléguées. C'est le cas, des missions nécessitant une indépendance absolue des agents chargés de les réaliser (missions de contrôle notamment), mais aussi des missions impliquant une technicité spécifique ou d'autres financièrement non rentables, ou situées dans des secteurs géographiques à faible attractivité, qui pourraient disparaître à terme si elles étaient privatisées. Nous vous rappelons aussi la problématique posée dans les services par le recrutement massif de contractuels, notamment dans les services d'économie agricole, où les règles ont dû être modifiées dans un contexte difficile.

Le plan actuel de déprécarisation prend fin le 13 mars 2018 et l'Alliance du Trèfle s'étonne de ne voir paraître aucun nouvel arrêté d'ouverture de concours et s'interroge sur l'ouverture effective de sessions en 2018. L'Alliance du Trèfle rappelle qu'elle restera particulièrement attentive au respect des principes décrits dans la loi Sauvadet pour les concours de déprécarisation à venir ou ceux déjà engagés.

Nous attendons avec vigilance les conclusions de la consultation actuellement en cours dans le cadre d'« Action Publique 2022 » et non une simple « prise en compte des évolutions qui pourraient découler d'Action Publique 2022 », comme vous l'annoncez dans la feuille de route sociale que vous nous présentez aujourd'hui.

Le rôle des CAP nous paraît également essentiel pour des raisons d'égalité et de transparence, et ce sujet est suffisamment sensible pour que nous souhaitions un débat en amont. D'autre part nous souhaitons des éclaircissements sur la publication d'appels à candidature conduisant à des mobilités hors CAP qui tend à se banaliser ces dernières semaines.



L'affaire Lactalis a permis de constater que si le ministre de l'agriculture et de l'alimentation a bien défendu l'action des services et de tous les agents de l'État, il n'en a pas été de même de la part de certains ministres concernés. L'Alliance du Trèfle réaffirme son soutien aux collègues de la DDCSPP de la Mayenne, quel que soit leur service d'appartenance, et attend un soutien de l'administration pour les collègues mis en cause. Elle demande que soient relancées des sessions de formation afin que les agents soient régulièrement préparés aux risques pénaux liés à l'exercice de leurs missions, notamment en phase préalable (audition par la gendarmerie,...), la protection juridique du ministère n'intervenant qu'en cas de garde à vue ou de mise en examen.

En matière d'égalité, nous vous avons demandé des éclaircissements sur le décret prévoyant localement des possibilités de dérogation à la réglementation accordées aux préfets et nous vous remercions d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour du Comité technique. Nous sommes inquiets face aux motifs très larges qui pourraient conduire à ces dérogations, interrogatifs devant la volonté déjà affichée de certains préfets dans des départements non prévus dans le décret de pouvoir accéder à cette possibilité, et consternés que la simplification prônée par les gouvernements successifs se traduise non par une diminution du nombre de règles et une souplesse « positive » redonnée aux préfets, mais par un phénomène inverse qui consiste à continuer de créer des normes au niveau national pour mieux y déroger au niveau local.

Sur le sujet de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations, l'Alliance du Trèfle se félicite que le Ministre ait placé cet objectif dans ses priorités pour 2018. Elle se réjouit de l'avancement de la démarche de labellisation, à laquelle elle apporte son plein soutien et souhaite que cette démarche soit étendue aux établissements sous tutelle.

Cependant la labellisation ne doit pas constituer une fin en soi, et l'Alliance du Trèfle attend des mesures concrètes prenant en compte les différents enjeux (recrutement, rémunérations, parcours de carrière, conciliation des temps de vie...) qui devront faire l'objet d'une évaluation et d'un suivi attentif sur la durée.

Dans la mesure où ces sujets sont considérés comme une priorité, les moyens nécessaires devront être mis en œuvre afin de garantir le respect des engagements pris.

Pour l'Alliance du Trèfle, la meilleure façon de réussir cette démarche consiste, non à opposer les différentes catégories d'agents, mais à œuvrer au bénéfice de l'ensemble de nos communautés de travail et permettre d'équilibrer les temps de vie professionnelle et privée de tous.